



The UIA Institute for the Rule of Law

DÉCLARATION

Paris, 10 octobre 2024

TURQUIE : L'hospitalisation forcée de l'avocate Dilek Ekmekçi, une nouvelle tentative de répression judiciaire

L'Institut pour l'État de droit de l'Union Internationale des Avocats (UIA-IROL) exprime sa profonde préoccupation concernant la situation de Me Dilek Ekmekçi, avocate au barreau d'Istanbul. Depuis le 1er septembre 2024, Me Ekmekçi est détenue à la prison de Bakirkoy à Istanbul pour des accusations de « dénigrement de responsables turcs », après avoir entrepris des démarches visant à déposer plainte contre des responsables politiques qui seraient impliqués dans un réseau de traite des êtres humains.

Le 3 octobre 2024, la Cour criminelle d'Ankara a ordonné son hospitalisation forcée pour une durée de trois semaines, invoquant la nécessité de la surveiller médicalement. Ses avocats, ainsi que les organisations de défense des droits de l'homme, dénoncent cette décision comme une tentative manifeste de discréditer et de faire taire une avocate courageuse, engagée dans la défense des droits fondamentaux.

Me Dilek Ekmekçi est connue pour son engagement de longue date dans la lutte contre la prostitution forcée de mineures, en particulier celles placées sous la tutelle de l'État, exploitées par des réseaux mafieux avec de présumés liens avec la police et des organisations suprémacistes. Elle a personnellement découvert ces atrocités alors qu'elle recherchait sa sœur, elle-même placée dans ces institutions publiques.

L'UIA-IROL appelle instamment les autorités turques à garantir le respect des droits fondamentaux des avocats, en particulier leur liberté d'exercer leur profession sans craindre des représailles ni des intimidations¹. Nous exigeons la libération immédiate de Me Dilek Ekmekçi et appelons à garantir sa sécurité physique et psychologique.

L'UIA-IROL exhorte la communauté internationale à intervenir fermement pour soutenir les avocats persécutés dans l'exercice de leur profession en Turquie. Il est impératif que les gouvernements usent de toutes les voies diplomatiques pour exiger la protection des droits humains fondamentaux, dont ceux des défenseurs des droits qui sont les avocats.

En savoir plus sur l'UIA-IROL

L'UIA-IROL (Institut pour l'État de droit de l'Union Internationale des Avocats) promeut l'État de droit et soutient et défend, en particulier, (1) les avocats, les juges et les défenseurs des droits de l'homme qui sont harcelés, menacés et/ou persécutés dans l'exercice de leur profession, (2) l'indépendance des professions juridiques et judiciaires, et (3) les Principes de base des Nations unies relatifs au rôle du barreau, notamment en matière de défense des droits de l'homme.

Pour de plus amples informations : www.uanet.org - uiacentre@uanet.org
Contact Presse : Julie Rosa, Responsable Communication & Stratégie digitale jrosa@uanet.org

¹ Principe 16, [Principes de base relatifs au rôle du barreau](#) (1990)